

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE
TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES,

25 centimes la ligne

RÉCLAMES,

50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

— Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
28	Jeudi..	s. Didace.	St-Cernin.	☉ N. L. le 2, à 4 h. 12 ^h du soir.
29	Vend..	s. Saturnin.	Belfort.	☉ P. Q. le 9 à 10 h. 53 ^h du matin.
30	Sam..	s. André.	Gourdon.	☉ P. L. le 17, à 1 h. 16 ^h du soir.
				☉ D. Q. le 25, à 11 h. 16 ^h du matin.

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a
droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou
45 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12
lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Paris,
à l'Agence centrale de publicité des Journaux des dé-
partements, rue du Bac, 93. — Norbert-Estibal, place
de la Bourse, 12. — Lafitte-Havas, 8, place de la Bourse.
L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES.

DERN. LÈVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin..	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.....	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir....	Brives (Gourdon).....	7 h. du m.
	Montauban, Caussade, Toulou Castelnau-Montrastier.....	7 h. du m.
10 heures du soir....	Figeac (Labenque, l'Aveyron).. Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque Cazals, St-Géry.....	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 20 novembre 1861.

On lit dans le *Moniteur* :

- « Divers bruits relatifs à de prétendus inci-
dents qui auraient accompagné la rentrée de
S. Exc. M. Fould aux affaires ont été mis en
circulation par la presse étrangère et reproduits
même dans quelques journaux de Paris.
On a parlé, entre autres choses, d'une
lettre qui aurait été écrite, à ce sujet, par un
ancien ministre du gouvernement du roi Louis-
Philippe.
Ces bruits n'ont aucune espèce de fonde-
ment. »

— L'Indépendance belge, qui continue à en-
tendre ses lecteurs d'incidents de pure imagina-
tion au sujet de la dernière modification ministé-
rielle, affiche, dans son numéro du 19 novem-
bre, la prétention de révéler ce qui se passe
dans les conseils de l'Empereur. Le bon sens pu-
blic suffirait à faire justice de ces inventions;
mais elles persistent avec une obstination telle
que c'est pour nous un devoir de déclarer que le
récit de l'Indépendance belge est absolument
controuvé.

BULLETIN

Parmi les nombreuses questions politiques
qui se discutent en ce moment à Turin, il en
est une surtout qui préoccupe vivement les
esprits : c'est la question ministérielle.

M. Ricasoli trouvera-t-il un homme d'Etat qui
veuille se charger du ministère de l'intérieur ?

MM. Pallieri, Lanza, et le comte de San
Martino, à qui l'offre en a été faite, ont cru
devoir en décliner l'honneur.

Cependant, M. Ratazzi paraît être prêt à
accepter cette charge, mais à la condition que le
baron Ricasoli restera président du conseil et
que la politique du nouveau cabinet sera d'accord
avec celle de la France.

Tout porte à penser que M. Ricasoli satis-
fera aux vœux de l'opinion publique en ac-
ceptant les conditions de M. Ratazzi. Les
forces, d'ailleurs, des hommes les plus éner-
giques, ont des limites, et il faut reconnaître
qu'il est presque impossible au président actuel
de conserver longtemps les deux plus importants
portefeuilles.

La démission du général Cialdini a fait beau-
coup de bruit. S'il faut en croire une correspon-
dance de Turin, cet acte aurait pour cause
l'opposition du ministère à l'intention que le roi
Victor-Emmanuel aurait soumise au cabinet,
d'accorder au général le grand collier de l'An-
nonciade, pour le récompenser de sa bonne
administration, à Naples.

Cialdini, en apprenant les dispositions du
ministère à son égard, a aussitôt offert sa dé-
mission. — Une dépêche de Turin annonce que
le général ajourne son voyage à Paris.

Les frontières romaines sont à peu près tran-
quilles depuis l'engagement qui eut lieu entre les
français et la bande de Chiavone.

Les opérations électorales ont commencé
dans le royaume de Prusse. On sait déjà par le
télégraphe que les élections primaires de Berlin
et des diverses provinces prussiennes, ont pour
résultat la nomination d'électeurs franchement
libéraux. En Prusse les élections sont à deux
degrés, c'est-à-dire que les citoyens ayant con-
stitutionnellement droit de voter désignent les
électeurs qui, à leur tour, doivent nommer les
députés.

La réorganisation de l'autorité municipale, à
Pesth, rencontre de grandes difficultés : les mem-
bres actuels viennent de rappeler au comte Pal-
ffy qu'ils cessent de se croire obligés à remplir
des fonctions qu'ils n'avaient conservées que

provisoirement : mais le gouverneur-général leur
a signifié de rester à leurs postes jusqu'à ce
qu'une nouvelle municipalité pût être instituée.

A la suite de l'arrestation de l'administrateur
du diocèse de Varsovie, dont nous avons parlé
dans notre dernier Bulletin, le gouvernement
russe exigerait du Chapitre la nomination d'un
autre prélat. Le Chapitre s'y refuserait et en ap-
pellerait à Rome. On parle de traduire bientôt
ce prélat devant un conseil de guerre.

Le projet d'adresse du Sénat, à Madrid, pa-
raît favorable à la politique ministérielle. La ma-
jorité est acquise au cabinet O'Donnell. Une dé-
pêche annonce que le projet de réponse au
discours de la couronne a été lu dans la chambre
élective. La conduite du gouvernement y est ap-
prouvée en tous points.

Nous donnons aux nouvelles étrangères des
détails sur la mort du roi Don Pedro V et sur les
faits qui ont accompagné et suivi ce funèbre évé-
nement.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Berlin, 20 novembre.

La Gazette de la Croix prétend savoir de très-
bonne source que l'état de santé du Pape s'aggrave
de jour en jour.

Vienne, 21 novembre.

La Bourse était faible par suite du bruit répandu
d'une indisposition du Pape.

Londres, 21 novembre.

L'Office Reuter donne les nouvelles suivantes de
Southampton, le 21 :

Le steamer Nashville, portant le pavillon des con-
fédérés, est arrivé et a débarqué le capitaine et
l'équipage du navire fédéral le Harvey-Birch. Le
capitaine Nelson, du Harvey-Birch, a fait un rap-

port duquel il résulte qu'ayant quitté le Havre le 17,
pour se rendre à New-York, en ballast, il a été abordé,
le 19, par les officiers et l'équipage du Nashville, qui
lui a ordonné, ainsi qu'à ses hommes qui étaient à
bord, de quitter le steamer, leur permettant seule-
ment de prendre quelques effets et des vivres. Le
capitaine confédéré, Peagrim, a donné l'ordre de
brûler le Harvey-Birch.

Le capitaine du Harvey-Birch s'est mis immédia-
tement après son débarquement en rapport avec le
consul américain de Southampton. Le Nashville est
encore dans la rivière de Southampton, ayant à sa
poupe le pavillon confédéré. Le capitaine Nelson dit
que le commandant du Nashville lui a déclaré qu'il
n'avait pas de commission du gouvernement du Sud
comme vaisseau de guerre et qu'il n'était pas non
plus un corsaire.

Madrid, 20 novembre.

La Correspondencia dit que Victor-Emmanuel
réclame avant tout les archives, comme étant roi de
Naples, et l'Espagne persiste à ne pas reconnaître ce
titre. Victor-Emmanuel propose de retirer actuelle-
ment les notes antérieures et ne réclame plus les
archives que comme documents napolitains.

Turin, 20 novembre.

L'Opinione dit que les propositions signalées par
le Daily-News auraient été faites par les puissances
qui n'ont pas eu le courage de se déclarer ni favora-
bles, ni contraires à l'Italie, et qui ont refusé de
reconnaître le royaume d'Italie, mais qui, dans la
politique européenne, voudraient jouer un rôle que
leur position ne leur permet point de prendre.

A la Chambre des députés, le baron Ricasoli dit
qu'il croit nécessaire de faire connaître à la Chambre
ce que le gouvernement a fait pour la solution de la
question romaine. Son but a été de concilier la reli-
gion avec la liberté, l'Etat avec l'Eglise. Le gouver-
nement a rédigé un projet dans ce sens pour le sou-
mettre au Pape. Il s'est adressé à l'Empereur Napo-
léon pour l'engager à se faire médiateur. Attendu les
dispositions peu conciliantes de la cour romaine, cette
médiation n'a pu avoir de suite.

M. Ricasoli dépose les documents sur le bureau de
la présidence.

thie qui lui fera du bien, j'en suis sûre. C'est une
noble et vertueuse femme ; qui sait si nous ne trou-
verons pas l'une auprès de l'autre les consolations
dont nous avons besoin, toutes les deux ?

— Oh ! vous êtes bonne et généreuse !
— Ma seule crainte, c'était de rencontrer le mar-
quis ; sa vue m'aurait été pénible, et la mienne l'eût
affecté plus douloureusement encore. Me voilà rassu-
rée, puisque vous dites qu'il n'est pas au château.

Gabrielle changeait de couleur à chaque instant.
Malgré son inexpérience, une voix intérieure l'aver-
tissait que la baronne ne la croyait pas.

« Eh bien, reprit Emilie, me conduisez-vous auprès
de la marquise ? »

— Laissez-moi d'abord la prévenir ; je vous appor-
terai sa réponse.

Elle s'enfuit ; la baronne la suivit des yeux en
hochant la tête et en murmurant : « Tout cela me
paraît louche ; elle a des secrets pour moi. »

A peine Gabrielle avait-elle fait quelques pas,
qu'elle s'entendit appeler par son nom et qu'elle
aperçut la marquise dans une allée voisine. Inquiète
de son long séjour dans le parc, M^{me} de Ternoure
venait elle-même à sa recherche. Gabrielle, tout
agitée, lui rapporta ce qui se passait, et, la voyant
pâler au nom de M^{me} de Sombrelle, elle se repentit de
ne pas avoir usé de ménagements et se mit à pleurer
à chaudes larmes. Du reste, elle avait besoin de se
soulager le cœur ; elle contenait son émotion depuis
trop longtemps.

Celle de la marquise n'avait duré qu'une minute.
Déjà elle la dominait et elle avait pris une résolution.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 23 novembre 1861.

UN ACCIDENT DE CHASSE (1)

N° 9.

CHAPITRE IV. (suite).

UNE VISITE INATTENDUE.

— N'en ai-je pas le droit ?
— Mais vous savez bien qu'il est innocent, qu'un
accident seul...

— Je sais cela, je ne le hais point, mais je ne peux
songer à lui sans une expression pénible. Il a tué
Gustave par imprudence, c'est vrai ; mais il l'a tué.
— Hélas ! le plus malheureux de cette mort, c'est
bien lui-même.

— Peut-être : on le dit fou.

— Qui prétend cela ? demanda Gabrielle épou-
vantée.

— C'était un bruit répandu à Kerbon quand la
marquise et son fils l'ont quitté subitement après la
catastrophe.

— Calomnie ! pure calomnie !

Pauvre Gabrielle ! Elle tremblait que la vérité ne
fût découverte ; elle savait que M^{me} de Ternoure
tenait à ce secret plus qu'à sa vie. Mais elle ne songeait
pas que son trouble et la vivacité de ses dénégations
l'avaient déjà trahie.

(1) La reproduction est interdite.

Turin, 20 novembre.
Après le discours de M. Ricasoli, M. Jupetta demande qu'on fixe un jour pour discuter la situation de Naples. M. Ricasoli, tout en se déclarant prêt à répondre, engage la Chambre à s'occuper préalablement des lois urgentes, administratives, d'armement et de finances. On demande l'ajournement de la proposition de M. Jupetta. M. Ferrari affirme que les provinces napolitaines se trouvent dans un état presque de guerre civile. Plusieurs cris et des protestations interrompent l'orateur, qui est rappelé à la question par le président. La Chambre décide que la situation de Naples sera traitée en même temps que la question romaine.

Turin, 21 novembre.
Le projet d'arrangement avec le Saint-Siège, déposé sur le bureau du président de la Chambre des députés est formulé en onze articles. Le Pape maintient sa dignité, son inviolabilité et toute autre prérogative établie par l'usage. Les cardinaux gardent le titre de princes. Pleine et entière liberté est garantie au Pontife pour les actes de droit divin comme chef de l'Eglise, et de droit canonique, comme patriarche d'Occident et primat d'Italie. Le Pape pourra envoyer des nonces à l'extérieur, communiquer avec les évêques fidèles et réciproquement, sans intervention du gouvernement.

Ce projet est précédé d'une adresse au Pontife ; suit une lettre au cardinal Antonelli, pour l'engager à le favoriser d'un bon accueil. Vient enfin une note au chevalier Nigra, par laquelle on le charge d'invoquer les bons offices de la France pour faire parvenir au Saint-Père les documents ci-dessus. Cette note fait ressortir que, si ses offres étaient repoussées, le gouvernement italien pourrait difficilement contenir les impatiences du peuple, qui réclame sa capitale, Rome.

Turin, 21 novembre.
Par suite de la déroute de Piet Ragalla, les brigands ont cherché un refuge dans les montagnes et les bois qui environnent le lac Pesole. Une proclamation poussant à l'insurrection et signée Langlais, commandant des troupes royales de la Basilicate, a été imprimée.

Le décret ordonnant la levée des jeunes soldats, a été accueilli à Catanzaro avec enthousiasme.

L'emprunt italien est à 69 30.

Turin, 21 novembre.
Le général Cialdini n'a pas quitté Turin. M. Miglietti est de retour de Naples et de la Sicile.

A Vérone, une partie des troupes de la garnison, ainsi que des provinces italiennes de l'Autriche, a reçu des congés temporaires. On prélève quarante hommes par compagnie.

Londres, 21 novembre.
Le steamer *Nashville* avait forcé le blocus de Charleston, ayant à bord les commissaires confédérés, MM. Mason et Slidell. Ces commissaires ne sont pas arrivés à Southampton.

Nous n'avons encore sur l'ouverture des chambres italiennes que des détails incomplets ; mais ils suffisent pour donner une idée à peu près exacte de la situation dans laquelle se trouve le gouvernement de Victor-Emmanuel.

Ainsi qu'on l'avait annoncé depuis longtemps, les travaux de la session n'ont été inaugurés par aucun discours royal ou ministériel ayant pour but de provoquer une adresse. M. le baron Ricasoli s'est borné à annoncer le dépôt de plusieurs documents relatifs à la question romaine. Parmi

« Séchez vos yeux, dit-elle avec un peu d'impatience, et allez prévenir M. l'abbé de reconduire René à son appartement ; moi, je vais recevoir la baronne. »

Elles se séparèrent, et la marquise, s'avançant vers Emilie d'un pas ferme, la salua avec aisance et dignité, sans qu'un muscle de son visage trahît quelle impression elle éprouvait. Intimidée par ces manières imposantes, M^{me} de Sombreille se troubla beaucoup en donnant le motif de sa présence à Ternoure. Elle était, dit-elle, trop proche voisine de la marquise pour se dispenser du devoir de lui faire une visite, et puis elle brûlait d'embrasser sa chère Gabrielle.

Là-dessus, pour avoir quelque chose à dire, elle entama un éloge enthousiaste de M^{lle} Norvil. La marquise répondit froidement que c'était une très-bonne et très-aimable personne, qui égayait beaucoup sa solitude ; puis elle engagea la baronne à entrer au château. Emilie refusa.

« Il se fait tard, dit-elle ; je reviendrai un autre jour dans un moment plus convenable. »

— Vous serez la bienvenue, reprit la marquise. Je vis tout à fait retirée ; je ne sors jamais.

— En ce cas, madame, j'aurais mauvaise grâce à demander une exception en ma faveur. Mais vous permettez du moins à Gabrielle de venir me voir ?

— Assurément, si elle en témoigne le désir. »

En causant ainsi, on avait regagné la voiture de la baronne ; elle y monta et partit sans avoir revu son amie, mais intimement convaincue que René était au château.

La marquise rentra lentement, plongée dans de pénibles réflexions. Ce voisinage la contrariait et

ces documents, se trouve le projet d'arrangement que le premier ministre voulait faire remettre au Saint-Siège par le gouvernement français, et qui n'a pu être communiqué, la médiation de l'Empereur ayant été jugée inopportune. Ce projet, dont on avait nié, à tort, l'existence, est formulé en onze articles dont une dépêche nous indique le sens.

Le Pape est maintenu dans sa dignité, son inviolabilité et ses autres prérogatives, établies par l'usage ; les cardinaux gardent le titre de princes ; pleine et entière liberté est garantie au pontife pour les actes de droit divin comme chef de l'Eglise, et de droit canonique comme patriarche d'Occident et primat d'Italie. Le Pape pourra enfin envoyer des nonces à l'extérieur, comme par le passé ; communiquer avec les évêques fidèles et réciproquement sans intervention du gouvernement ; convoquer des synodes et conciles. Les évêques et curés jouiront de leur indépendance, tout en restant assujettis au droit commun des lois pénales.

En ce qui concerne les anciens privilèges royaux sur les bénéfices ecclésiastiques, le roi d'Italie abandonne celui de *jus patronatum*, et renonce également à toute immixtion dans la nomination des évêques, quoiqu'il s'engage à fournir une dotation au Saint-Siège.

Cette pièce importante n'a pu être communiquée au St-Siège par la France, nous l'avons déjà dit ; mais, dans ses déclarations, le ministre italien a soin de dire que « la médiation française n'a pu avoir de suite, attendu les dispositions peu conciliantes de la cour romaine. » Il n'y a donc contre nous, de la part du baron Ricasoli, ni récriminations ni plaintes.

Il résulte enfin de ces communications que le cabinet de Turin, après avoir prié le souverain Pontife d'agréer le projet d'arrangement et engagé le cardinal Antonelli de lui prêter son appui, n'a pas craint de déclarer dans une dernière note, que si les offres étaient repoussées, le gouvernement italien « pourrait difficilement contenir les impatiences du peuple qui réclame Rome pour capitale. » Cette note que nous avons déjà publiée, en partie, nous le croyons, n'en sera pas moins curieuse à étudier, lorsqu'on en connaîtra le texte officiel. Il en sera de même pour les onze articles du projet, qu'on ne saurait juger en dernier ressort, avant d'en avoir le contenu complet sous les yeux.

Pour extrait : LAYTOU.

La *Patrie* parle en ces termes des projets de M. Fould, destinés à faire rentrer le budget des dépenses dans des limites normales :

« Le problème à résoudre est celui-ci : augmenter les recettes en diminuant les dépenses, tout en dotant convenablement les services publics. »

« Si nous sommes bien informé, la première réforme qui est en ce moment à l'étude, serait une réduction de l'armée, sans porter atteinte au système

l'inquiétait. Elle alla confier ses alarmes à l'abbé Augustin, qui la plaisanta quelque peu sur sa promptitude à se créer des chimères.

« Que craignez-vous ? lui demanda-t-il. Une rencontre de René et de la baronne ? Nous sommes là pour l'empêcher. A la façon dont vous l'avez reçue, il n'est guère probable que M^{me} de Sombreille se représente de sitôt chez vous. Et dans fort peu de temps, je l'espère, le marquis sera assez bien pour que nous puissions, en causant du passé avec lui et en le familiarisant peu à peu avec l'idée de revoir la baronne, conjurer le danger de cette rencontre. Aujourd'hui, j'en conviens, il est encore trop faible pour supporter sans inconvénient une émotion pareille, surtout si elle était subite. »

— Il en mourrait, ou il redeviendrait fou. Songez donc, mon ami : la veuve de ce Gustave qu'il a tant aimé et dont il se reproche la mort, tout innocent qu'il en est !

— Vous vous exagérez le mal. Dès que René sera plus fort et plus capable de réfléchir, il lui restera de profonds regrets, mais il comprendra qu'il n'est pas coupable ; la tranquillité de sa conscience adoucira sa blessure, et alors il pourra voir la veuve de son ami sans que nous ayons rien à craindre.

— Et si elle découvrait la vérité auparavant ?

— Ce n'est guère possible.

— A moins d'indiscrétion de Gabrielle.

— La croyez-vous incapable de garder un secret ?

— Non ; mais la baronne était autrefois son amie et la confidente de son amour. J'ai peur de cette femme ; elle me semble artificieuse et méchante.

si heureusement mis en vigueur, c'est-à-dire en maintenant les cadres actuels.

« De cette façon, la puissance militaire de la France resterait dans toute sa force et assurerait à notre politique l'influence qu'elle a conquise, en même temps que les charges du budget de la guerre seraient sensiblement diminuées. »

« La création de ressources nouvelles, rendues nécessaires par la suppression des crédits supplémentaires, est une question délicate que le nouveau ministre des finances examinera certainement avec la maturité et la réserve que commandent d'aussi grands intérêts. »

« Nous croyons savoir qu'il se propose surtout de n'admettre aucune aggravation des charges qui pourraient entraver l'agriculture, l'industrie, le commerce, et qui atteindraient plus particulièrement ainsi les classes laborieuses. »

« On a parlé d'un impôt sur les allumettes chimiques. Cette mesure est, en effet, étudiée au ministère des finances, et elle serait combinée de manière à ne faire peser sur le consommateur qu'une dépense presque insensible. Il serait également question d'augmenter le prix des papiers timbrés. »

« Nous ne connaissons pas la pensée de M. le ministre des finances sur l'impôt qui grève la transmission des valeurs mobilières ; mais, d'une part, les produits de cet impôt sont si minimes, puisqu'ils ne s'élèvent guère au-delà de 6 millions, et, d'autre part, les idées libérales de M. Fould sont tellement connues, qu'il est permis de supposer qu'une modification de la loi du 23 juin 1837 n'est pas impossible. »

Cette modification, si elle s'accomplit, devrait aussi, nous l'espérons, entraîner la suppression des tourniquets.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Un décret impérial, en date du 12 novembre courant, fixe au 24 février prochain, l'examen des tableaux de recensement de la classe de 1861 et le tirage au sort.

L'administration a adressé des éloges au sieur Cancès, fils, en raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve à l'occasion de l'incendie survenu le 10 octobre 1861, au village de Bargues commune de Bannes, dont nous avons rendu compte dans un de nos précédents numéros.

Un arrêté préfectoral, en date du 13 novembre courant, inséré au n° 841 du Recueil des actes administratifs, détermine le nombre maximum des enfants des deux sexes qui pourront être admis gratuitement dans chaque école communale, pendant l'année scolaire 1861-1862.

On nous écrit de Figeac, 20 novembre 1861 : Un commencement d'incendie s'est manifesté ce matin, à cinq heures, dans un des appartements de M. le Conservateur des hypothèques. Grâce à l'empressement des sapeurs-pompiers et au concours de la population, le feu a été promptement maîtrisé. La perte est insignifiante et se réduit à quelques meubles et à quelques mètres de plancher.

Nous apprenons que M. Davy, de Cahors, commissaire de police de 4^e classe à Port-

Peut-être vous rappelez-vous que ce n'est pas d'aujourd'hui ; j'ai toujours évité tout rapport avec elle, malgré l'amitié qui liait mon fils et son mari. Sa physionomie ne m'inspire pas de confiance, et Gabrielle est si jeune, si inexpérimentée !

— Et qui vous force à lui permettre d'aller à Olivette ?

— Puis-je la priver d'un plaisir et lui montrer de la défiance ? D'ailleurs, cela serait suspect à la baronne. Je n'ai été que polie avec elle ; j'aurais dû peut-être vaincre plus complètement mon antipathie et témoigner quelque reconnaissance à une femme qui vient à moi malgré la barrière qui nous sépare. Mais c'est précisément cette démarche, si peu naturelle, qui m'inspire des soupçons.

— Vous n'admettez donc pas la générosité ?

A ce mot, la marquise fronga le sourcil. L'abbé s'aperçut qu'il l'avait blessée, et se reprenant :

« Ou plutôt la justice ; toute personne de bonne foi vous proclamerait digne de sympathie. »

— Et de compassion, n'est-ce pas ? interrompit amèrement la marquise. Mais je ne veux point de la sienne ; je ne crois cette femme ni grande, ni généreuse ; je la crois intéressée à découvrir nos secrets. Si elle n'était qu'affligée de la perte de son mari, elle n'aurait pas le courage de venir réveiller ici ses souvenirs. Si elle était bonne et compatissante, elle ne nous imposerait pas le supplice de la voir. Non, elle nous garde rancune sans doute et cherche à se venger. Ne lui fournissons donc pas des armes contre nous, et agissons avec prudence.

— Au surplus, pourquoi s'inquiéter ? Gabrielle

Vendre, vient d'être élevé à la 3^e classe et appelé à Digne (Basses-Alpes.)

RECETTE GÉNÉRALE DU LOT. OBLIGATIONS DU TRÉSOR.

Ceux de MM. les souscripteurs du département du Lot qui ont soldé les certificats provisoires, sont priés de se présenter le plus tôt possible à la caisse de la Recette des finances de leur arrondissement, à l'effet de retirer les titres définitifs.

On annonce que M. Provensal, ancien directeur des contributions indirectes, à Cahors, est nommé administrateur à l'administration des contributions indirectes, à Paris.

Cette nouvelle sera favorablement accueillie à Cahors, où M. Provensal a laissé de nombreux amis.

Un incendie s'est déclaré, ces jours derniers, dans la commune de Labastide-Marnhac, à une petite maison non habitée appartenant au nommé Simonis, propriétaire à Cahors.

La perte occasionnée par ce sinistre, dont les causes sont encore inconnues, est évaluée à 943 fr. 50.

Un autre incendie a éclaté, il y a quelques jours, dans une grange appartenant au sieur Viguié, de Laroque-des-Arcs.

La perte causée par ce sinistre, qu'on attribue à l'imprudence, est évaluée à 2,500 fr. environ.

La grange incendiée était assurée à la compagnie *Le Phénix*.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* :

« Quelques journaux ont annoncé que, par suite d'une réduction d'effectif de 6,000 chevaux, le département de la guerre allait faire de nouvelles cessions aux cultivateurs. »

« Ces journaux ont été induits en erreur : une réduction d'effectif est en effet décidée, mais elle n'est en réalité que de 2,000 chevaux, et, après la vente de ceux de ces animaux qui n'étaient pas susceptibles de faire un bon service, il en reste 1,500 seulement à placer chez les cultivateurs, à titre de dépôt. »

« La répartition s'en fait en ce moment, et il n'est déjà plus possible de satisfaire aux nombreuses demandes qui ont été formées. Toutes celles qui seraient adressées au ministre de la guerre pour le même motif resteraient donc forcément sans effet. »

AVIS AUX CULTIVATEURS.

La maladie qui atteint depuis si longtemps déjà la pomme de terre, semble être sur le point de disparaître, si l'on en croit M. le professeur Boleman. Des tubercules laissés sans intention et comme par mégarde, même sur le poêle de son cabinet, auraient mis le savant moscovite sur la voie du remède simple qui, suivant lui, doit préserver du fléau.

Il suffirait, paraît-il, de faire sécher d'une manière quelconque toutes les pommes de terre que l'on veut confier à la terre pour être assuré d'une récolte parfaitement saine.

est intéressée comme nous dans la question ; elle ne dira rien qu'il ne soit temps. »

Hélas ! Gabrielle craignait d'en avoir déjà trop dit sans le vouloir. Elle était tourmentée, mécontente d'elle-même et plus encore d'Emilie. L'idée d'aller la voir à Olivette lui sourit donc fort peu ; elle assura très-sincèrement à la marquise qu'elle n'aspirait à aucune distraction et n'était nulle part aussi bien qu'auprès d'elle et de René. M^{me} de Ternoure la remercia, mais en ajoutant que la prudence leur interdisait un air de sauvagerie qui donnerait trop à penser à la baronne. Gabrielle se soumit à cette objection, promit de faire tout ce que la marquise jugerait utile, et l'on n'en parla plus de quelques jours.

Une après-midi de la semaine suivante, M^{me} de Ternoure fit atteler ; Gabrielle monta en voiture avec Gertrude, et on la conduisit à Olivette, où elle fut reçue avec de vives démonstrations de joie et d'amitié. Emilie s'empressa de lui présenter son frère, arrivé de la veille. M. Robert de Valbran était un garçon de vingt-trois ans, blond, rose, assez bien tourné, mais sans physionomie. Il ne brillait ni par beaucoup d'esprit, ni par une grande somme de jugement ; en revanche, il avait de l'imagination, de l'enthousiasme, il rêvait des actions chevaleresques et des aventures amoureuses ; du reste, plein de cœur et de droiture. N'ayant fait que voyager dans les dernières années, il ne connaissait pas M^{lle} Norvil.

Vicomtesse de LÉCHU.

(La suite au prochain numéro.)

La société royale d'agriculture d'Angleterre a pris en quelque sorte le procédé sous sa protection ; et, d'après les expériences qui ont été faites par ses soins, la confiance est telle, de l'autre côté du détroit, que, l'année prochaine, presque toutes les plantations se feront avec des tubercules desséchés.

Le *Fermer's Magazine* et le *Gardner's Chronicle* ont donné leur approbation à la méthode préconisée ; c'est plus qu'il n'en faut en Angleterre pour assurer la pratique en grand que nous prédisons pour l'année prochaine.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain Dimanche, M. A. CONUS, donnera dans la salle du théâtre une brillante et unique soirée de prestidigitation, dont voici le programme :

1^{er} acte.

Les Fruits sorciers — la Pièce voyageuse — l'Incendie pour rire — la Transposition des liquides — grande distribution de Surprises — la Soupe du grand Parapharagaramus.

2^{me} acte.

Intermèdes et chansonnettes comiques, par M. et M^{me} Rousselot.

3^{me} acte.

Une chose impossible — Les pains miraculeux — Les bijoux perdus — L'opération sans douleur ; etc., etc.

Partout où M. A. CONUS a donné des soirées, les journaux s'accordent à faire de cet artiste le plus grand éloge et tout fait espérer qu'il trouvera à Cahors l'accueil bienveillant qu'il a toujours rencontré.

Nous reproduisons aux *faits divers* un article du *Mémorial des Deux-Sèvres*, qui donnera une idée du talent de cet habile prestidigitateur.

TAXE DE LA VIANDE. — 5 août 1861.

Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 05^c ; 2^e catégorie, 95^c.
Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 85^c ; 2^e catég., 75^c.
Veau : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 20^c ; 2^e catégorie, 1^{fr} 10^c.
Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{fr} 15^c ; 2^e catégorie 1^{fr} 05^c.

TAXE DU PAIN. — 9 octobre 1861.

1^{re} qualité 42 c., 2^e qualité 38 c., 3^e qualité 35 c.
Pour la Chronique locale : LAYTOU.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Session du 4^e trimestre 1861.

Présidence de M. GARROS, conseiller à la Cour impériale d'Agen.

Audience du 20 novembre.

AFFAIRE FLORANTY. — Incendie.

Le 12 août dernier, vers les 11 heures du soir, un incendie éclatait au lieu de La Jasse, commune de Frayssinet-le-Gélat, dans une grange appartenant au nommé Cussac et contiguë à sa maison. En quelques instants, la grange et tout ce qu'elle contenait fut la proie des flammes, et les personnes, accourues sur le lieu du sinistre, durent borner leurs efforts à préserver la maison qui, déjà, commençait à s'embraser.

Cet incendie ne pouvait être attribué qu'à la malveillance. Le feu avait été mis de l'extérieur au toit en chaume qui recouvrait la grange.

Les soupçons se portèrent sur le nommé Floranty (Jean), homme haineux, vindicatif et redouté dans la contrée pour la violence de son caractère.

Les menaces proférées par Floranty contre Cussac, quelques jours avant l'incendie, confirmèrent ces soupçons. Floranty, mis en état d'arrestation ne tarda pas à faire les aveux les plus complets.

Son crime l'amène aujourd'hui devant la Cour d'assises. Pendant toute la durée des débats, le sieur Floranty a simulé l'aliénation mentale et l'idiotisme. Cet habile système de défense ne paraît pas avoir beaucoup influé sur la décision du Jury qui a rapporté un verdict affirmatif, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes. — La Cour a condamné Floranty à sept ans de travaux forcés.

Ministère public : M. Fournié, substitut. — Défenseur : M^e Duc, avocat.

Audience du 21 novembre.

AFFAIRE CAZARD. — Incendie.

Le sieur Cazard (Pierre), de Dégagnac, comparait aujourd'hui devant le jury sous la prévention de crime d'incendie.

Il est accusé d'avoir, le 25 août dernier, volontairement mis le feu à une grange appartenant au jeune Fourastié, son neveu.

M. Barrastin, procureur impérial, soutient l'accusation ; M^e Périer (Félix), avocat, est

chargé de la défense.

Le jury ayant rapporté un verdict négatif, la cour prononce l'acquiescement du sieur Cazard.

Audience du 22 novembre.

AFFAIRE COSTES. — Vol qualifié.

Un vol de brebis fut commis, le 21 avril dernier, au préjudice du sieur Boussat, cultivateur, domicilié au lieu de La Balme, commune de Lunan.

Les recherches actives auxquelles se livra le sieur Boussat restèrent, pendant quelques temps, infructueuses. Ce n'est que dans le courant du mois de juin qu'il apprit que le 21 avril précédent, c'est-à-dire le jour même du vol, un sieur Costes (Jean) dit Comby, avait été vu conduisant chez lui douze brebis ou agneaux. Au signalant qui lui fut donné de ces brebis, il reconnut parfaitement son troupeau. A cette époque le sieur Costes était retenu en prison, à Villefranche (Aveyron), où il venait d'être condamné à quinze mois d'emprisonnement, pour d'autres vols de brebis. Transféré à Figeac et sommé de s'expliquer sur la possession des douze brebis qu'il avait conduites chez lui le 21 avril, le sieur Costes n'a pu fournir que des explications très invraisemblables.

Les antécédents de l'accusé sont fort mauvais. Il est à peine âgé de 21 ans, et il a déjà subi deux condamnations pour vol.

Déclaré coupable par le jury qui admis en sa faveur des circonstances atténuantes, le sieur Costes a été condamné à trois ans d'emprisonnement.

Ministère public : M. Motas, substitut. — Défenseur : M^e Talou, avocat.

Même audience.

Affaire TURENNE. — Attentat à la pudeur.

Le sieur Turenne (Antoine), cultivateur, âgé de 51 ans, né et domicilié à Sonac, comparait devant le jury sous accusation d'attentat à la pudeur, tenté ou consommé avec violence sur une personne âgée de moins de 15 ans.

L'accusé est présenté comme un homme violent et de mœurs dépravées.

Les débats ont eu lieu à huis clos.

M. Fournié, substitut du procureur impérial, a soutenu l'accusation.

M^e Dufour, avocat, a présenté la défense.

M. le président a posé, comme résultant des débats la question de savoir si l'accusé est coupable d'attentat à la pudeur sans violence sur une fille âgée de moins de onze ans.

Déclaré coupable de ce dernier fait par le jury, qui a admis en sa faveur des circonstances atténuantes, le sieur Turenne a été condamné à cinq ans d'emprisonnement.

Pour extrait, A. LAYTOU.

Départements.

Cantal. — Dimanche, sur un poirier planté dans la propriété du Martinet, près Aurillac, on a pu compter plusieurs fleurs bien développées. Cet arbre a déjà donné une bonne récolte de poires. Fructifiera-t-il une seconde fois ? Cela n'est pas probable. L'invasion des premiers froids réprimera cette exubérance de sève.

(Moniteur du Cantal.)

Creuse. — Un épouvantable désastre vient de frapper le bourg de Faux-la-Montagne. Vingt-trois maisons y ont été détruites par un incendie, avec toutes les récoltes qu'elles renfermaient. L'autorité a pourvu aux premiers besoins des victimes, restées sans asile, sans vêtements, sans pain. A la nouvelle du sinistre, des souscriptions se sont organisées dans l'arrondissement d'Aubusson.

Tarn. — La fête de sainte Cécile sera célébrée dignement à Albi et à Cordes. La Société chorale albigeoise et la chorale cordaise doivent faire entendre, dimanche prochain, à l'occasion de la fête de la patronne des musiciens, les plus beaux morceaux de leur répertoire.

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

La santé du Pape donnerait de nouvelles inquiétudes, d'après un journal de Berlin, la *Gazette de la Croix*.

On parle d'un consistoire pour le milieu de décembre. Il s'agirait d'y proclamer cardinaux les prélats Bizzarri et Pentini et un évêque présenté pour le cardinalat par l'empereur d'Autriche ; en remplacement du patriarcat de Venise, décédé naguère, au moment de recevoir la pourpre.

Le cardinal de Silvestri a publié dans le *Journal de Rome* sa protestation contre deux lettres que Mgr Liverani lui avait adressées. Cette protestation a été faite sur la volonté formelle du Saint-Père, exprimée au cardinal de Silvestri par l'organe du secrétaire d'État.

La police vient de faire partir de Rome un ecclésiasti-

que qui se trouvait au service du cardinal d'Andréa.

Le cardinal Recanatì est dangereusement malade.

A Fermo, dans les Marches, a eu lieu un conflit entre les gendarmes et la garde nationale mobilisée de Ravenne. Le parti mazzinien s'agitait beaucoup en Italie, et surtout dans les Marches et les Romagnes.

AUTRICHE.

Vienne, 17 novembre.

Le journal *Ost und West*, sous la rubrique d'Agram, dit que le rescrit royal n'a pas été favorablement accueilli en Croatie. Le refus de reconnaître la constitution croate, de supprimer les confins militaires et d'annexer la Dalmatie, y a produit une impression des plus fâcheuses. Le journal ajoute qu'il serait aussi impossible de procéder en Croatie à des élections directes pour le reichsrath que de décider la diète à y envoyer des députés.

Pesth, 15 novembre.

Le tribunal civil, dont une partie est restée provisoirement en activité, a résolu de reprendre ses fonctions dans toutes les branches de l'administration judiciaire et avec tous ses fonctionnaires, et d'expédier, comme par le passé, les affaires qui ne souffrent pas de retard relativement aux intérêts publics et privés. Quant aux autres branches de l'administration de la commune, l'état provisoire subsistera.

(Presse de Vienne.)

Le 15 de ce mois, a été publié, à Pesth, un rescrit adressé aux autorités municipales, ayant pour objet de leur enjoindre de rester en fonctions jusqu'à leur remplacement qui paraît assez difficile, à raison des refus qu'on rencontre.

Nous apprenons que, depuis quelque temps, par ordre des autorités municipales de Prague et d'autres villes de Bohême, les heures consacrées dans les écoles à l'étude de la langue allemande ont été réduites, et cette étude remplacée par celle de la langue polonaise.

(J. polonais de Léopold.)

ALLEMAGNE.

Berlin, 18 novembre.

Il est décidé aujourd'hui qu'on ne demandera pas de fonds aux Chambres pour les fêtes du couronnement. Le roi supportera cette dépense sur sa cassette particulière, et fera à cet effet un emprunt de 2 millions de thalers auprès de la *seehandlung* (établissement du commerce maritime).

POLOGNE.

On nous communique, dit l'agence Havas, le texte d'une circulaire du chef du district de Gostyn (Pologne) relative aux mesures à prendre contre les femmes de la classe élevée arrêtées sous l'inculpation d'excitation à la révolte. Nous en donnons la traduction littérale :

Circulaire du chef du district de Gostyn, adressée aux maires des communes de ce district.

Kutno, 21 octobre, 2 novembre.

Il est venu à la connaissance du lieutenant du royaume de Pologne que, malgré la déclaration de l'état de siège, dans beaucoup d'endroits, l'agitation et le chant des hymnes révolutionnaires continuent dans les églises, et que ce sont principalement les femmes de la classe riche et de la classe moyenne qui contribuent par leurs excitations à troubler la paix publique. En conséquence, le lieutenant du royaume a daigné ordonner qu'on disposât des emplacements suffisamment vastes pour les dames de la classe élevée qui seraient arrêtées pour avoir violé les prescriptions relatives à l'état de siège. Je transmets cet ordre du lieutenant du royaume aux maires des villes et des campagnes qui devront le faire connaître à qui de droit.

Signé : J. SWIETCINSKI,

chef du district de Gostyn.

Varsovie, 13 novembre.

L'arrestation du chanoine de Bialobrzeki, qui a eu lieu cette nuit, a produit une grande sensation ; après la mort de l'archevêque Fijalkowski, il avait été nommé administrateur du diocèse de Varsovie, et c'est lui qui a ordonné la fermeture des églises. Ce prélat a été conduit à la citadelle. Le gouvernement doit avoir de graves motifs pour faire arrêter les sommités du clergé des confessions chrétienne et juive.

(Journal de Dresde.)

Les généraux du génie Tolleben et Hanzen sont arrivés à Varsovie, venant, le premier, de Nicholajew, et le second, de Zamosc : on ignore les motifs de leur présence.

Le général prince Bagration est parti pour Piotkow, où il va remplacer le gouverneur militaire, général Wagner.

RUSSIE.

Une dépêche particulière de St-Petersbourg nous apprend qu'il est sérieusement question de changements ministériels dans le cabinet russe. Ce bruit, qui avait été démenti il y a quelques jours, a pris tout à coup une nouvelle consistance. Le changement le plus probable, dit-on, est celui du ministre de l'instruction, l'amiral Poutiatine qui serait remplacé par le général Modeste de Korf.

Mais, d'après la même dépêche, ce n'est pas seulement le ministre qu'on serait sur le point de changer, c'est le système tout entier de l'instruction publique dans toutes les universités de l'empire.

A cet effet, on prendrait pour base et pour modèle l'organisation de l'université en France. Au lieu de pensionnaires enrégimentés et astreints à suivre des cours dont le programme et presque chaque parole sont d'avance concertés entre les chefs des universités et les ministres ; il n'y aurait désormais que des auditeurs volontaires et des cours publics, sur lesquels le gouvernement n'exercerait d'autre contrôle que celui qui se rapporte aux mœurs et à la religion.

ESPAGNE.

On lit dans la *Correspondencia* :

« Ce soir a eu lieu le banquet officiel et diplomatique donné par M. et M^{me} Barrot en l'honneur de la fête de Sa

Majesté l'Impératrice Eugénie. Les invités étaient au nombre de trente. On y remarquait, le ministre des affaires étrangères, ceux du fomento, de grâce et justice et de la marine ; (les autres ministres, se trouvaient malades, n'ont pu y assister).

» L'ambassadeur de France a porté un toast à S. M. la reine et à toute la famille royale d'Espagne ; et après lui, notre ministre des affaires étrangères.

» M. Calderon Collantes a porté un toast à l'Empereur et à l'Impératrice des Français. »

PORTUGAL.

Le courrier du Portugal donne des détails circonstanciés relativement à la mort du roi don Pedro V, et aux mesures prises aussitôt après ce funeste événement pour parer, en l'absence de l'héritier naturel du sceptre, à toute interruption des affaires publiques.

Le roi a succombé le 11, à sept heures un quart, et le même jour, à onze heures du soir, le conseil d'État avait remis la régence entre les mains du roi don Fernando, et signé avec S. M. le procès-verbal de cet acte solennel, qui pourvoit au défaut de la Charte, dont aucune disposition formelle n'avait prévu le cas présent.

Voici, d'après le *Diário de Lisbonne*, le texte de la proclamation affichée dès le lendemain.

PROCLAMATION.

« Portugais, Dieu a daigné appeler à sa sainte gloire, aujourd'hui à sept heures un quart, le roi don Pedro V, mon fils bien-aimé. La douleur qui pèse sur mon cœur de père est sans doute bien comprise par ce peuple qui a perdu, dans le roi qu'il aimait tant, le modèle de toutes les vertus. Vu l'urgence et conformément au vœu exprimé par le conseil d'État, j'entre en exercice de la régence de ces royaumes, durant la courte absence du légitime héritier de la couronne. Conformément à la Charte constitutionnelle, je jure de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, l'intégrité du royaume, d'observer et faire observer la constitution politique par la nation portugaise, ainsi que les autres lois du royaume et de pourvoir autant qu'il est en moi au bien général de la nation. Je jure également de garder fidélité au roi, don Luiz 1^{er}, mon bien-aimé et apprécié fils entre tous, et de lui remettre en mains le gouvernement aussitôt qu'il sera arrivé dans ces royaumes. J'ai résolu que les ministres et secrétaires d'État actuels continuent l'exercice de leurs fonctions respectives.

» Palais das Necessidades, le 11 novembre 1861.

» Signés : Le roi-régent, marquis DE LOULÉ ; ALBERTO-ANTONIO DE MORAES ; CARVALHO ; ANTONIO-JOSE D'AVILA ; VICOMTE DE SADA BANDEIRA ; CARLOS BONTO DA SILVA ; THIAGO-AUGUSTO VELLOSO DE MORTA. »

Une scène d'étiquette, sans doute, mais qui n'en est pas moins touchante, avait précédé la remise du pouvoir au roi-régent. Les membres du conseil d'État, admis dans la chambre mortuaire, avaient eu l'honneur de baiser la main, à peine refroidie, du jeune et regrettable souverain, dont la mémoire peut être à bon droit qualifiée de glorieuse, si l'on se rappelle l'héroïque attitude de ce monarque presque enfant pendant la terreur de la dernière épidémie.

L'autopsie a été faite le 13, et le procès-verbal des opérations a constaté que le roi don Pedro a succombé aux accès d'une fièvre des plus pernicieuses, dont la cause devait être attribuée à des miasmes de marais.

Au sujet des absurdes soupçons d'empoisonnement dont on n'a fait que trop de bruit, *A Revolução de Setembro* exprime cette juste et mélancolique réflexion :

« Inclignons-nous tristement devant la tombe du jeune roi. Dans le grand malheur qui nous afflige, il n'y a pas de coupables. Toute suspicion est une injustice, toute affirmation une calomnie.

» Au nom d'une profonde douleur et d'une impartiale justice, nous demandons que l'on écarte tous soupçons ; non fondés qui ne pourront qu'aggraver les maux actuels déjà si graves. »

Il n'y a pas de coupables en effet, et l'on sait d'où vient le poison.

Edouard VIERNE.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

Les ministres se sont réunis, hier, à deux heures, au ministère d'État.

— M. le ministre de l'instruction publique et des cultes présidera, le lundi 25 novembre courant, la distribution solennelle des récompenses accordées aux sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1860.

Les portes de la Sorbonne seront ouvertes à neuf heures et fermées à dix heures et demie. La cérémonie aura lieu à onze heures précises.

— Le général Cialdini, qui doit venir à Paris, restera peu de temps dans notre capitale. Le général a demandé et obtenu un congé pour aller en Espagne en traversant la France.

Le général Cialdini n'avait pas encore quitté Turin le 21.

— M. le marquis de Lavalette quittera Paris probablement la semaine prochaine pour se rendre à Rome.

— Un grand service solennel pour le repos de l'âme de S. M. le roi don Pedro V d'Alcantara qui vient de mourir à l'âge de 24 ans, après neuf ans de règne, a été célébré à midi, à la Magdelaine. Le chœur de la nef et le portail étaient richement tendus de noir. Au milieu de la nef s'élevait un riche catafalque chargé d'une splendide lampadaire et de quatre statues d'argent, représentant les quatre vertus théologales. Les

armes de Portugal à la Croix de Bragance entourée de sept tours sur l'écu de sinople, surmontée de la couronne royale étaient appendues partout et brochaient sur le fond noir des tentures.

La légation de Portugal présidait à la cérémonie.

L'Empereur s'y était fait représenter par son aide de camp. M. le général Roquet. S. A. I. le prince Napoléon et S. A. I. la princesse Napoléon, par les premiers officiers de leurs maisons.

Tous les portugais de distinction, des dames en grand deuil entouraient le catafalque.

Une foule nombreuse que les sergents de ville avaient peine à contenir encombraient l'église et son grand péristyle.

Le service divin a été célébré par M. le curé. Les chants ont été dits par la maîtrise. S. E. Mgr l'archevêque de Paris a donné l'absoute.

On a affiché aujourd'hui à la Bourse un avis émané du conseil de régence de la Banque de France qui réduit le taux de l'escompte de 6 à 5 0/0. Cette mesure est considérée comme un symptôme d'amélioration de la situation financière.

(Constitutionnel.)
Pour extrait : LAYTOU.

Nouvelles diverses.

Nous lisons dans le *Mémorial*, sous la date de Lille, le 18 :

« Hier, vers une heure du matin, le train de marchandises de Lille à Calais a coupé en deux un autre train de marchandises se dirigeant de Lille sur la Belgique. Un wagon a été broyé ; la locomotive brisée et jetée sur le côté. Par un hasard providentiel, le mécanicien et le chauffeur en ont été quittes pour une forte secousse. Nous ignorons sur qui doit retomber la responsabilité de cet accident. »

La nuit du 13 au 14 novembre a été fatale aux pêcheurs du port de Berck. Plusieurs barques ont péri en mer.

A la première nouvelle du sinistre, LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice ont daigné faire parvenir à M. le préfet du Pas-de-Calais une somme de 5,000 francs, pour être distribuée aux familles des pêcheurs qui ont succombé.

A la nouvelle du terrible accident qui a si cruellement frappé trois douaniers de Gayeux, M. le conseiller d'Etat, préfet de la Somme, s'est empressé de mettre à la disposition de M. le sous-préfet d'Abbeville une somme de 300 francs destinée aux premiers besoins des familles atteintes par ce sinistre.

M. le conseiller d'Etat, préfet, vient, en outre, de décider qu'un nouveau secours de 300 francs serait accordé individuellement à chacune des veuves Pauchet, Devismes et Lacaille.

(Mémorial.)

Jeu de dernier, le marché de Niort, si calme d'habitude, a été le théâtre d'une discussion assez orageuse.

Un monsieur très-bien vêtu et ayant tous les signes extérieurs d'un honnête voyageur, s'approche d'une paysanne et lui demande à acheter une douzaine de poires qu'il paie et fait mettre dans un panier à couvercle.

— Gardez-moi ça un instant, dit l'acheteur à la paysanne, je vais le reprendre dans cinq minutes.

Quelques moments après le voyageur arrive et dit à la bonne femme :

— Est-ce fait ?

— Oui, monsieur, et vous pouvez dire qu'elles ne sont pas chères.

— Voyons si mon compte y est.

Le monsieur ouvre le panier et en retire, au grand ébahissement de la paysanne... un paquet d'oignons ! — La femme rit, regarde au fond du panier et ne rit plus. — Les poires avaient disparu !

— Pas de plaisanteries, dit le monsieur en fronçant le sourcil ; mettez-moi ma douzaine de poires que j'ai fort bien payées et ne joutez plus de cette façon. Je fais le tour du marché et je reviens.

La paysanne poitevine est déflante de sa nature ; mais cette défiance n'exclut en aucune façon sa probité. Elle recompte en maugréant une autre douzaine de poires dans le panier de l'étranger et le met bravement sous sa cape.

Le chaland revient.

— J'espère que vous me donnerez mes poires cette fois.

Voyez plutôt, dit la femme d'un air triomphant.

— En effet, dit le monsieur, ce sont de belles poires que vous m'avez mises là, — et il tire du panier... un énorme lapin !

Pour le coup, la marchande de fruits n'y tient plus. Elle regarde d'un air consterné le monsieur, puis, dans un élan de courage inspiré par la perte de ses poires, elle crie au voleur !

Grand émoi parmi la gent campagnarde, cris, confusion. — Tableau !

— Ne criez pas si fort, ma bonne femme, lui dirent quelques spectateurs qui pourraient bien avoir assisté surnoisement et en riant sous cape à toute cette scène un peu suspecte, ne criez pas, vous avez affaire à un sorcier, voilà tout.

— Dites au diable, mes bons messieurs, car j'ai toujours tenu mon panier sous ma cape. Il n'y a que le diable, vous dis-je, qui ait pu me les enlever et les remplacer par ce vilain lapin noir.

Le fait est que, si ce n'était pas le diable, c'était un fameux sorcier, ou si vous préférez, un habile escamoteur. — M. Alex. CONUS, qui avait voulu donner gratis, à nos bons campagnards, un échantillon de son savoir-faire.

— C'est pour faire le tour des Fruits Sorciers, à ma soirée de demain, dit-il tranquillement, en faisant sortir ses poires de la poche d'un paysan voisin, tout surpris de se trouver détenteur des fruits de l'avivleur.

Inutile de dire que la botte d'oignons fut restituée au jardinier qui ne s'était pas aperçu de sa disposition, et le lapin à un jeune paysan, qui déjà avait reconnu son bien et l'avait saisi par les oreilles pendant la discussion.

(Mémorial des deux-Sèvres.)

Pour extrait : A. LAYTOU.

Bulletin médical.

On sait quels terribles ravages l'angine couenneuse, autrement dite le croup, exerce tous les ans parmi les enfants et même chez les grandes personnes. Le caractère épidémique et même contagieux de cette maladie a alarmé bien des familles et en même temps provoqué l'attention et les recherches des médecins les plus distingués. Bretonneau, Guersant, ont imaginé les moyens les plus énergiques. Ils ont souvent cautérisé et même ouvert le larynx sans pouvoir guérir par ces moyens locaux une maladie qui, une fois généralisée, devient pres-

que toujours mortelle. Il y a quelques années, M. Bouchut, pensant que l'angine couenneuse est d'abord une maladie locale qu'on peut détruire sur place comme le charbon, de manière à empêcher l'infection secondaire de l'organisme, avait imaginé de faire l'incision des amygdales comme moyen curatif de la maladie et comme prophylactique du croup. Plusieurs médecins ont suivi son exemple et ont eu lieu de s'en applaudir. Dans son dernier numéro, le *Bulletin de l'Académie des sciences*, en signalant cette nouvelle médication, rapporte que dans une épidémie qui a cruellement ravagé la commune de Noyers, M. Paillet, confiant dans ce procédé, a amputé les amygdales de plusieurs enfants qui tous ont guéri. L'un d'eux, âgé de trente mois, avait tout le gosier, les amygdales, le voile du palais couverts de fausses membranes et d'escarres. Malgré une si grande extension du mal on ampute les amygdales, les escarres tombent au bout de quarante-huit heures ; il ne se reproduit pas de fausses membranes, et dix jours après l'enfant se trouve guéri.

Ce remède simple et inoffensif doit sérieusement exciter l'attention des praticiens, qui pourront par ce moyen rendre de très-grands services à l'humanité.

Jusqu'à ce jour on n'était pas parvenu à réparer les brèches et les divisions accidentelles que l'on remarque si souvent sur le sabot des chevaux. M. De Feys, professeur de médecine vétérinaire a fait connaître une composition qui obtient ce résultat. C'est un mélange de deux parties de Gutta-Percha et d'une partie de gomme ammoniacale. La Gutta-Percha est ramollie dans l'eau chaude et divisée en fragments de la grosseur d'une noisette.

On mélange ensuite ces fragments avec la moitié en poids de gomme ammoniacale concassée et l'on fait fondre le tout à feu doux, dans une capsule de fer étamée, en ayant soin de remuer la masse jusqu'à ce qu'elle soit homogène et qu'elle ait à peu près la couleur et l'aspect du chocolat. Lorsqu'on veut l'utiliser, on fait fondre de nouveau la composition dans le même vase qui a servi à la préparation, et après avoir nettoyé parfaitement la surface de la corne jusqu'à ce qu'elle soit bien sèche et exempte de corps gras, on l'applique sur la partie, de la manière que le vitrier applique son mastic.

On facilite le travail en chauffant la lame de l'instrument dont on se sert.

Cette composition prend la consistance de la corne et permet l'implantation des clous, elle se moule facilement sur les surfaces avec lesquels on la met en contact : elle se soude au sabot et fait corps avec lui, et enfin elle est insoluble dans l'eau.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN COMMERCIAL.

Cette, 16 novembre.

Vins et spiritueux. — Il s'est vendu ces jours derniers sur place une quantité de petits vins rouges à 90, 95 et 100 fr. les 700 litres.

On assure que plusieurs propriétaires se plaignent relativement de la consommation des vins.

La commune de Cigeon, où les vins ont parfaitement réussi, fait toujours quelques ventes, dans la moyenne de 100 à 105 fr. les 700 litres, frais en sus.

Condom, 17 novembre.

A nos marchés de la semaine, la situation des affaires en eaux-de-vie n'a pas changé sensiblement. La demande continuant à faire défaut, il ne s'est traité qu'une bien faible quantité de marchandise. La propriété persiste dans ses hautes prétentions ; mais le commerce, désarmé qu'il est, n'offre que des prix en baisse.

Il faut donc voir les prix vers : Haut-Armagnac, 110 fr. ; Ténarèse, 115 fr. ; Bas-Armagnac, 120 fr.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

MARIAGE Un professeur, ayant 24,000 fr. et 42 ans, désire s'unir à une demoiselle ou veuve, ayant 6,000 francs.

Ecrire franco à M. A. B., rue des Changes, 37, à Toulouse.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

DE LA 1^{re} QUINZAINE DE NOVEMBRE.

	l'hectolitre.	le quintal métrique.
Froment....	28 ^{fr} 42	— 36 ^{fr} 34
Méteil.....	23 74	— 32 08
Seigle.....	20 81	— 29 05
Orge.....	21 »	— 35 »
Sarrasin....	20 62	— 29 46
Maïs.....	15 49	— 23 34
Avoine.....	10 84	— 25 17
Haricots....	25 93	— 32 40

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^{fr} 43 ; 2^e qualité, 0^{fr} 38 ; 3^e qualité, 0^{fr} 35.

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^{er} 02 ; Vache 0^{fr} 68 ; Veau 1^{er} 45 ; Mouton, 1^{er} 44 c. Porc, 1^{er} 22.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 23 novembre.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	Poids moyen de l'hectolitre.
Froment..	468	443	28 ^{fr} 45	78 k. 240
Maïs.....	358	444	15 ^{fr} 20	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

21 novembre 1861.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 80	»	» 03
4 1/2 pour cent	95 90	»	» 20
Obligations du Trésor ..	452 50	»	»
Banque de France.....	2930	» 40	»

22 novembre.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	69 95	» 15	»
4 1/2 pour 100.....	96 »	» 10	»
Obligations du Trésor ..	452 50	»	»
Banque de France.....	2940	» 40	» 5

23 novembre.

Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70 »	» 03	»
4 1/2 pour 100.....	96 10	» 40	»
Obligations du Trésor ..	» »	»	»
Banque de France	2945	» 5	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

20 nov. Bastide (Virginie-Céleste).

22 — Terrié (Jean).

Mariages.

20 — Calmejeane (Pierre) et Bouyssou (Marguerite Virginie).

Décès.

21 — Daurel (Jean-Léon), 43 ans.

21 — Arnaudet (Raymond), cultivateur, 86 ans.

21 — Blanc (Françoise), ménagère, célibataire, 51 ans.

21 — Bordaries (François), valet d'écurie, célibataire, 56 ans (hospice).

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

TABLEAU DES DISTANCES

EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, de rue la Mairie, 6.

PRIX : 1 FRANC.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

BAYLES J^{ne}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristallin, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris ; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

AVIS.

Tilburys à deux roues d'occasion, voitures à quatre roues, en tout genre, neuves et d'occasion, charriots d'occasion.

S'adresser à M. SEVAL, carrossier à Cahors.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

A l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc., etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Sur carton caoutchouc, émaillé riche.

— Bristol, (haute nouveauté).

Billets de mariages, etc., etc.

COLLE BLANCHE

LIQUIDE

Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour coller le Papier, le Carton, la Porcelaine, le Verre, le Marbre, le Bois, le Cuir, le Liège, etc. — Prix du flacon : 50 c. et 1 fr.

Poudre de Rubis

incomparable pour faire couper les rasoirs et pour polir tous les métaux. 1 fr. le flacon.

A Cahors, chez BAYLES, opticien.